RM Education

Mairie de Thonon-les-Bains Registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 19 septembre 2022

CM20220919-16

EDUCATION JEUNESSE Animation 11-17 ans – Création des tarifs Jeunesse

Monsieur DORCIER, Maire Adjoint en charge de l'éducation, de la jeunesse, expose :

Considérant la création d'un pôle animation 11-17 ans au sein du service Education - Jeunesse au $1^{\rm er}$ septembre 2022

Considérant la nécessité de continuité des activités dans le cadre de l'accueil de loisirs (sorties, soirées...), des Espaces jeunes et activités spécifiques,

Considérant que la tarification des activités reposait au préalable sur la grille tarifaire du Centre social,

Considérant la nécessité de créer une grille tarifaire propre aux actions de la Jeunesse, Considérant la nécessité de créer une carte d'adhésion au Club Jeunes,

TARIFS ACTIVITES CLUB JEUNES

Tranche QF	Tarif demi- journée ou soirée	Tarif Journée	Adhésion au Club Jeunes
0 à 530	2.50 €	5,00 €	
531 à 610	3.00 €	5,50 €	
611 à 690	3.50 €	6.00 €	
691 à 770	4.00 €	6.50 €	
771 à 920	4.50 €	7.00 €	Gratuit
921 à 1350	5.00 €	7.50 €	
1351 à 1800	5.50 €	8.00 €	
1801 à 2300	6.00 €	8.50 €	
Supérieur à 2300	6.50 €	9.00 €	
Hors Thonon	10.00 €	15.00 €	15.00 €

Étant entendu que, contrairement aux accueils 3-11 ans, le choix du temps d'activité est fonction de la programmation établie (il n'existe pas de choix entre ½ journée et journée pour une même activité).

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les tarifs proposés cidessus, applicables à compter du 1^{er} octobre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions présentées.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire, Christophe ARMINJON.

Le secrétaire de séance, Monsieur ELLENA.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE



MAIRIE DE THONON-LES-BAINS

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

Séance du 19 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le treize septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROPPI, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Richard BAUD, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Michel ELLENA, Mme Katia BACON, Mme Deborah VERDIER, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Mickaël BEAUJARD, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Arnaud BERAST.

Absents excusés:

Mme Karine BIRRAUX, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Quentin DUVOCELLE.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 relatives à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Karine BIRRAUX	à	Mme Véronique VULLIEZ
Mme Laurence BOURGEOIS	à	Mme Carine DE LA IGLESIA
M. Jean-Baptiste BAUD	à	Mme Sophie PARRA D'ANDERT

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Monsieur ELLENA.

Le compte rendu de la séance est affiché par extraits à la porte de la Mairie le vingt-six septembre deux mille vingt-deux.